

## **Vous êtes producteur**

**La date de la prochaine commission d'aide à la production de films scientifiques n'est pas encore décidée, mais n'hésitez pas à nous envoyer vos dossiers dès qu'ils sont complets. Nous les étudierons dès que la date sera fixée.**

Une réponse vous sera communiquée par courriel dans les deux mois qui suivent la date limite de dépôt du dossier.

Nous vous rappelons les critères de sélection établis par le jury de la commission :

- Présence du CNRS dans le projet : chercheurs, citations, laboratoires.
- Adéquation des thématiques aux priorités de recherche du CNRS.
- Visibilité donnée au plus large public / implication d'un diffuseur important dans le projet.

Si votre projet répond à ces critères, vous pouvez demander une aide à CNRS Images. La commission audiovisuelle examinera votre projet sur le plan artistique et scientifique. S'il est retenu, une convention attributive de subvention vous sera proposée. Nous attirons votre attention sur le fait que le CNRS désire pouvoir exploiter ces films sélectionnés dans le cadre de ses activités culturelles et scientifiques au minimum 10 ans. Les divers droits qui permettent l'exploitation des films devront avoir été réglés par le producteur délégué dans ce sens.

Nous vous précisons également que les dossiers sont examinés par les membres de la commission et qu'aucun responsable du service production ne rencontrera de producteur pour discuter du projet de film avant que la commission ne se soit exprimée.

Vous trouverez toutes les informations dans la fiche projet pour que votre dossier soit éligible :

[Téléchargez la fiche projet](#)

Merci d'adresser :

1. une version numérique de votre projet (en PJ seulement) et en un seul document PDF de moins de 5 Mo (fiche projet + dossier de production) à [sciences-films](#), avec en copie [Luc Ronat](#), directeur de production.
2. par courrier, le dossier complet en 2 exemplaires à cette adresse :

**CNRS Images  
Service Production  
1 place Aristide Briand  
92195 MEUDON cedex**

**La date de dépôt des dossiers pour la prochaine commission audiovisuelle est le 26 février.**

\*La clôture des inscriptions pour chaque session pourra être effective avant la date limite de dépôt lorsque le seuil de projets possibles à étudier sera atteint. Alors, les derniers projets déposés qui auront dépassé le numerus clausus seront inscrits à la session suivante (un mail de notification sera envoyé).